

Le Défenseur des droits recommande à l'école de « détruire » les stéréotypes de genre

The image shows a large, light gray rectangular area containing the logo for 'Le Nouvel Obs' newspaper. The logo consists of the word 'Le' in a small, italicized font above the words 'Nouvel Obs' in a larger, bold, sans-serif font.

Une école primaire de La Rochelle, le 1er septembre 2016. (X.LEOTY/AFP)

« L'éducation à la sexualité doit contribuer, dès le plus petit âge, à détruire stéréotypes et préjugés » mais « nous sommes loin du compte », a déclaré Jacques Toubon.

Publié le [20 novembre 2017](#)

En cette journée internationale des droits de l'enfant, le Défenseur des droits souligne ce lundi dans [son rapport annuel](#) le rôle de l'école pour lutter contre les comportements sexistes. A la base des comportements de harcèlement sexuel, il y a « l'idée qu'il y aurait un rapport de supériorité des hommes par rapport aux femmes », a commenté Jacques Toubon, devant la presse.

« L'éducation à la sexualité doit contribuer, dès le plus petit âge, à détruire stéréotypes et préjugés » mais « nous sommes loin du compte ».

L'éducation à la sexualité en milieu scolaire est prévue par la loi depuis 2001, souligne le rapport de Jacques Toubon et de la Défenseure des enfants, Geneviève Avenard. Cette loi prévoit dans les écoles, les collèges et les lycées au moins trois séances annuelles d'éducation à la sexualité, qui doivent contribuer à l'apprentissage du « respect dû au corps humain » et présenter une « vision égalitaire » des relations hommes/femmes.

Des cours encore trop limités

Une enquête menée auprès de 3.000 établissements scolaires (publics et privés) par le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) a pourtant montré que cette loi n'est pas systématiquement mise en œuvre. 25% des écoles répondantes (contre 4% des collèges et 11,3% des lycées) déclaraient n'avoir mis en place aucune action ou séance en 2014-2015.

Et parmi les écoles l'ayant fait, « 64% n'ont pas articulé cette éducation à la sexualité avec les actions de promotion de l'égalité entre les filles et les garçons », souligne le Défenseur des droits. L'éducation à la sexualité est trop souvent considérée comme une « animation » et suscite encore « beaucoup de résistances », ont commenté Jacques Toubon et Geneviève Avenard.

[L'éducation sexuelle à l'école est indispensable : les élèves nous le prouvent chaque jour](#)

Selon le HCE, les thématiques les plus abordées pendant les séances sont la reproduction, l'IVG et la contraception, le VIH/Sida et la notion de respect entre les sexes. En revanche, les stéréotypes de sexe, les questions de violences faites aux femmes et d'orientation sexuelle sont peu abordées.

Le Défenseur des droits recommande « une approche globale » de l'éducation à la sexualité, une meilleure formation des intervenants, la prise en compte de la parole des jeunes et préconise d'associer les parents.

(Avec AFP)